



E-MAIL : [MARIANNE.MAIRIE@WANADOO.fr](mailto:MARIANNE.MAIRIE@WANADOO.fr)  
Site de la Mairie : [www.flavy-le-martel.fr](http://www.flavy-le-martel.fr)

**Procès-verbal de la réunion**  
**du Conseil Municipal du Mercredi 06 avril 2022 à 19 heures 00**

L'An deux mil vingt-deux, le six avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

**Étaient présents** : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – M. LEFEVRE - Mme GRAS – M. BAS M. TRICOTEAUX – Mme HOUDARD – M. BOLLENGIER - Mme LEMARCHAND - M. ROBINET - M. VAN ISACKER – Mme PATTE - M. LOBBE – Mme GREHAN.

**Étaient Absents** : Mme OUDELET – Mme VIOT - Mme LABOURO-RAUH – M. DECLERCK

**Étaient représentés** : Mme VIOT Séverine donne pouvoir à M. JULIEN Patrick  
M. DECLERCK Michel donne pouvoir à M. LEFEVRE Régis

---

## **Ordre du jour**

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Christine DUBOIS a été élue secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

Monsieur ABRAHAM Hervé, 1<sup>er</sup> Adjoint, intervient afin de clarifier sa désignation en tant que secrétaire de séance lors de la réunion du conseil municipal du 02 mars dernier.

Il souligne que la prise de parole immédiate de Monsieur TALON, Architecte, ayant pour objet l'éclaircissement de la situation du marché public concernant la construction d'un espace club house et d'un boulodrome, a perturbé le déroulement traditionnel du conseil municipal.

Après avoir constaté qu'aucun conseiller ne s'est porté volontaire à ce titre, M. ABRAHAM s'est donc proposé instantanément en fin de séance.

### **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 mars 2022**

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire prend la parole pour proposer l'ajout d'une question supplémentaire à l'ordre du jour portant sur l'abandon du marché public et du projet de la construction d'un espace club house et d'un boulodrome rue du Stade à FLAVY-LE-MARTEL.

Les membres du Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en date du 02 mars 2022 une délibération a été prise concernant la prise de position sur le marché public pour la construction d'un club house et d'un boulodrome. Il rappelle que suite aux conseils du maître d'œuvre, il a été décidé de relancer un appel d'offre tous corps d'état pour cette opération et qu'à ce jour, la procédure n'est toujours pas finalisée. Il signale que lors de la réunion de la commission « finances » du 29 mars 2022, un débat a eu lieu essentiellement sur le montant de ce projet qui alourdit les dépenses de la section d'investissement et retrace les échanges en deux points majeurs :

- le dernier rapport d'analyse des offres présenté par M. TALON a fait apparaître une augmentation importante du reste à charge entre l'estimation prévisionnelle du projet et les résultats de la consultation des entreprises,

et

- les effets de la crise sanitaire engendrent des hausses des coûts de construction qui font accroître le montant des devis quantitatifs proposés par les soumissionnaires.

Au vu de ces éléments, une réflexion collégiale est relancée.

Les divers échanges font apparaître qu'il serait plus responsable et plus raisonnable d'abandonner ce projet pour motif d'intérêt général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 16 voix pour et 1 abstention l'abandon de l'opération de construction d'un club house et d'un boulodrome rue du Stade à FLAVY-LE-MARTEL.

### **3. Instauration de ratios d'avancement de grade**

### **4. Création de 2 postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal**

### **5. Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Suite aux propositions d'avancement de grade pour l'année 2022, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer les ratios d'avancement de grade ;
- de créer les postes suivants à compter du 01 mai 2022 :

\* 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet – Catégorie C

\* 2 postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (24h/35 et 21h/35) – Catégorie C

- et de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

### **6. Compte Administratif 2021 et Compte de Gestion du Trésorier – Affectation des résultats de l'exercice**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2021 faisant ressortir un excédent net de 492 694,38 € à la clôture de l'exercice 2020 (Compte 002 « Excédent Antérieur Reporté » du Budget Primitif 2021).

Les résultats de l'exercice 2021 sont arrêtés comme suit :

#### **\* Section de Fonctionnement**

- Dépenses : 872 795,93 €
- Recettes : 1 029 911,69 €

Soit un excédent de 157 115,76 €

#### **\* Section d'Investissement**

- Dépenses : 481 659,89 €
- Recettes : 366 745,34 €

Soit un déficit de 114 914,55 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à 331 500 € en dépenses et à 244 800 € en recettes soit un déficit de 86 620 €.

Le résultat définitif relève un excédent de 423 106,12 € qui sera imputé à l'article 002 « Excédent antérieur reporté » du Budget 2022.

Monsieur le Maire s'étant retiré, la présidence de la séance est confiée à Monsieur ABRAHAM Hervé pour le vote du Compte Administratif qui est adopté par 12 voix pour et 4 abstentions.

## **7. Vote du Taux des taxes directes locales pour 2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin de compenser la perte de produit pour les communes de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la loi a prévu le transfert de la part départementale du taux de la taxe sur le foncier bâti (TFPB) pour l'année 2021.

La TFPB était donc égale à la somme du taux départemental du foncier bâti 2020 (31,72 %) et du taux communal du foncier bâti 2020 (18,04%).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux de la taxe foncière comme suit :

\* Foncier Bâti : 49,76 % (31,72 % + 18,04 %)

\* Foncier Non Bâti : 39,86 %

Il est rappelé que pour ne pas alourdir la pression fiscale des Flaviens, les taux des taxes directes locales sont inchangés depuis 1993.

## **8. Vote du Budget Primitif 2022**

Les dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement sont arrêtées à la somme de 1 440 000 €, la section d'investissement étant équilibrée pour un montant de 797 100 € reprenant les restes à réaliser sur exercice antérieur.

Le Budget 2022 est adopté par 13 voix pour et 4 abstentions.

## **9. Demande de subvention auprès de la Région des Hauts de France au titre de l'appel à projet « Plan 1 million d'arbres en Hauts de France » - Approbation du projet**

Le Maire rappelle à l'assistance que par délibération en date du 21 février 2022, la collectivité avait décidé la plantation de 1 160 végétaux sur l'accotement des chemins ruraux dits « du Grand Marais » et « du Cugnot » afin de créer une haie bocagère.

Le renouvellement de cette opération est proposé à l'assemblée au titre de l'année 2022. Elle portera précisément sur la plantation de 26 végétaux en alignement sur une longueur de 100 m de part et d'autre de la rue de l'égalité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **10. Création d'emploi suite à des temps de surveillance des élèves dans le car scolaire**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de deux emplois de surveillant de car en qualité d'auxiliaire horaire afin de pallier à un besoin de personnel pour effectuer des missions de surveillance des élèves d'ANNOIS utilisant le ramassage scolaire pour les écoles du Centre et Joseph PARADIS.

# **Informations Diverses**

Monsieur le Maire annonce quelques informations diverses :

### **AIRE DE JEUX :**

- Une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 459,85 € a été accordée par la sous-préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2022 pour l'opération de la création de l'aire de jeux.

## SUBVENTIONS LOCALES :

- Monsieur le Maire fait part des remerciements adressés par les présidents des associations Mémoire du Canton, Famille Rurale et l'Hirondelle de Chauny concernant le versement des subventions locales allouées en leur faveur.

## TELEPHONIE :

- Afin de maîtriser les coûts de la téléphonie, une étude a été diligentée par la Société PC. ZEN. Un investissement de 3 030 € (licence et matériel informatique) est nécessaire pour aboutir à une facturation mensuelle de 250 € par mois, ce qui permet de réaliser une économie de 3 000 € par an à la municipalité.

Un changement d'opérateur doit être envisagé pour finaliser cette opération.

Monsieur le Maire informe l'assistance que cette proposition est validée.

## SECURITE ROUTIERE :

Suite à une visioconférence réalisée avec les entreprises des sucrières des environs, Monsieur le Maire a fait part de certaines situations qui nuisent à la sécurité routière notamment la vitesse excessive des chauffeurs qui empruntent la rue André BRULE et les amas de terre abandonnés par les déterreurs.

# Questions d'initiatives

- **M. VAN ISACKER Éric** : - réitère sa question portant sur la qualification des agents municipaux pour l'utilisation et la manipulation du chariot élévateur (obtention d'un CACES spécifique).  
→ Cette question sera prochainement approfondie.
- **M. LOBBE Joël** : - remercie particulièrement Monsieur le Maire pour lui avoir permis d'accomplir la formation d'artificier.
- **M. BAS Jean-Pierre** : - informe qu'une rencontre avec M. BAUDOUIN, Technicien de l'USEDA a eu lieu le 31 mars dernier ayant pour objet le projet de modification de l'éclairage public de la rue André BRULE.  
La première tranche du projet porterait sur l'installation de leds en remplacement des lampes actuelles de l'entrée en agglomération en arrivant de FRIERES-FAILLOUËL jusqu'au rond-point rue André BRULE.  
33 candélabres de 8 m de hauteur seraient implantés côté impair de la voie communale.  
Le coût d'investissement serait de 66 500 € et une économie de 70 % serait réalisée par cette opération.
- **M. ABRAHAM Hervé** : - annonce que l'entreprise MUSIAL a reproché au 31 mars 2022 à la plantation de peupliers au marais communal.

La Secrétaire de séance,

Christine DUBOIS

Pour extrait conforme  
Flavy-Le-Martel, le 25 avril 2022  
Le Maire,

Patrick JULIEN